AERO FORMATION

DEVENIR PILOTE

VOTRE PASSION, NOTRE EXIGENCE

PILOTE PRIVE
PILOTE PROFESSIONNEL
QUALIFICATIONS

AEROFORMATION

N° d'approbation
FR.ATO.0063

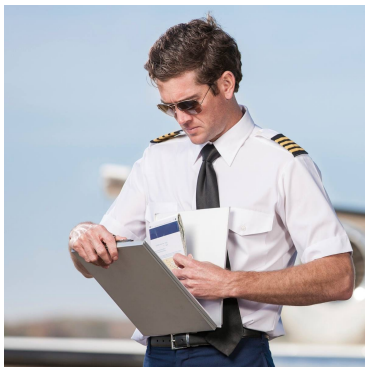

BIENVENUE DANS VOTRE ECOLE DE PILOTAGE : AEROFORMATION

Vous avez toujours rêvé de devenir pilote ? Vous êtes au bon endroit. Quelles que soient vos motivations pour apprendre à voler, une formation de pilote d'aéronef nécessite un engagement personnel, du temps et des efforts que vous allez devoir consacrer à votre formation. Mais, c'est aussi un investissement financier à prendre en compte.

L'école de pilotage Aeroformation est un organisme approuvé par la DGAC.

Notre école s'adapte à votre propre rythme, en outre, nos programmes de formation modulaires sont élaborés afin de satisfaire à la courbe d'apprentissage de chaque candidat.

Nos programmes d'entraînement en vol sont structurés et conformes aux meilleurs standards de qualité et de sécurité européens.

La pertinence et la cohérence de nos programmes de formation sont régulièrement contrôlés par les autorités de l'aviation civile française (DGAC).

L'école Aeroformation est également un centre d'excellence pour le renouvellement des qualifications de pilotes.

AEROFORMATION

LES CURSUS DE LA FORMATION MODULAIRE

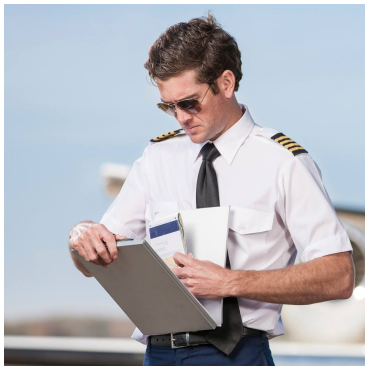

✔ PILOTES PRIVES

- LAPL (A) — QVN*
- PPL (A) — QVN* — MEP — IFR (CB/IR)

✔ PILOTES PROFESSIONNELS (cursus modulaire)

- PPL (A)
- ATPL (A) + MÛRISSEMENT + QVN* — CPL (A) — MEP — IRME — UPRT

✔ PILOTES DE LIGNE

PROROGATION ET RENOUVELLEMENT

(*) QVN : qualification vol de nuit

AERO FORMATION

LICENCE LAPL

FORMATION PILOTE PRIVE - LICENCE LAPL

Objet

- ✔ La formation LAPL(A) a pour objet de former les stagiaires titulaires au minimum de la visite médicale « LAPL » et de les amener au niveau de compétence nécessaire pour voler sur avion SEP (single engine piston) ou des TMG ayant une masse maximum certifiée au décollage de 2000 Kg voir moins, transportant 3 passagers au maximum en tant que pilote commandant de bord en VFR.

Prérequis

- ✔ Tout candidat à la formation LAPL (A) doit être âgé de 16 ans révolus lors du premier vol solo et 17 ans révolus lors du test en vol pour l'obtention de la licence LAPL(A).
- ✔ Tout candidat à la formation LAPL(A) doit détenir un certificat médical « LAPL » (ou de classe 2 ou 1) en état de validité dès son entrée en stage et tout au long de sa formation.

Formation

- ✔ Le stage de formation LAPL(A) se subdivise en :
  - formation théorique en cours et e-learning ;
  - 30 h de vol sur TECNAM P2008;
  - Instruction, briefings, débriefings;

Les privilèges de la licence LAPL

- ✔ Vous pourrez voler au-dessus du territoire français et Européen sur un avion non exploité à titre onéreux et pour lequel le pilote est qualifié. De nombreuse possibilités s'offrent à vous pour voyager plus souvent, plus loin ou sur d'autres types d'avions :
  - La qualification de langue anglaise
  - Variante hélice à pas variable et train rentrant (VP-RU)
  - Qualification vol de nuit

AERO FORMATION

LICENCE PPL

Devenir Pilote privé

- ✔ Obtenir votre brevet de pilote est sans doute plus facile que vous ne le pensez
  - il n'y a pas d'âge minimum prévu par la réglementation pour commencer la formation
  - le premier vol seul à bord peut être réalisé dès l'âge de 16 ans révolu,
  - l'obtention de la licence de pilote privé PPL (Private Pilote Licence) est accessible à toute personne en bonne condition physique dès l'âge de 17 ans
- ✔ Vous avez probablement toutes les qualités requises pour piloter un avion léger. Le temps et le budget que vous allez consacrer à votre formation dépend de :
  - Votre progression, votre régularité et votre assiduité.
  - Des moyens pédagogiques mis à votre service, l'organisation de l'école, le savoir faire pédagogique, la rigueur et le suivi de votre progression.
  - Aeroformation est un ATO (Approved Training Organisation) ce qui vous garantit le sérieux et la sécurité de l'instruction délivrée.

Prérequis

- ✔ Tout candidat à la formation PPL (A) doit être âgé de 16 ans révolus lors du premier vol solo et 17 ans révolus lors du test en vol pour l'obtention de la licence PPL/A.
- ✔ Tout candidat à la formation PPL doit détenir un certificat médical de classe 2 (ou classe 1) en état de validité dès son entrée en stage et tout au long de sa formation.

Formation

- ✔ Le stage de formation PPL(A) se subdivise en :
  - formation théorique en cours et e-learning ; (8h en présentiel et 72h en e-learning)
  - 40 h heures de vol sur TECNAM P2008;
  - 5 heures de vol sur simulateur ;
  - Instruction, briefings, débriefings

Les privilèges de la licence PPL

- ✔ Vous pourrez voler au-dessus du territoire français et Européen sur un avion non exploité à titre onéreux et pour lequel le pilote est qualifié. De nombreuses possibilités s'offrent à vous pour voyager plus souvent, plus loin ou sur d'autres types d'avions :
  - Qualification de langue anglaise (FCL.055D)
  - Variante hélice à pas variable et train rentrant (VP-RU)
  - Qualification vol de nuit (QVN)
  - Qualification multi-moteurs (MEP)
  - Qualification vol aux instruments

- ✔ C'est également la première étape pour évoluer vers les licences professionnelles dans le cadre d'une formation modulaire.

FORMATION PILOTE PRIVE - LICENCE PPL

AEROFORMATION

CB-IR THEORIQUE

FORMATION PILOTE PRIVE - CB-IR THEORIQUE

Objet

- ✔ Ce cours s'adresse à tout candidat se préparant à l'obtention de l'IR(A)/CB Competence Based théorique.
- ✔ A l'issue de l'examen théorique, le stagiaire, titulaire d'un PPL ou d'un CPL, est admissible pour débuter une formation IR (A) pratique fondée sur les compétences VFR de la qualification de vol aux instruments, en tenant compte de leurs précédentes instructions de vol aux instruments et de leur expérience.
- ✔ La formation pratique est conçue pour fournir le niveau de compétences nécessaire pour exploiter des aéronefs en IFR et en IMC.

Prérequis

- ✔ Tout candidat à la formation IR(A) CB théorique doit être âgé de 18 ans révolus.
- ✔ Afin de permettre une compréhension plus aisée des cours dispensés dans le cadre de la formation, AEROFORMATION recommande à ses stagiaires de posséder un niveau de français et de mathématiques suffisant ainsi qu'un bon niveau de connaissances générales.
- ✔ L'attention des stagiaires est attirée sur l'importance de posséder un bon niveau d'anglais.
- ✔ A l'entrée en formation, le stagiaire doit posséder :
  - un certificat médical de classe 1 ou 2 en cours de validité
  - une licence PPL(A) en état de validité, ou une licence CPL(A) en état de validité
  - avoir satisfait à une évaluation théorique, permettant de déterminer son aptitude à suivre le stage

Formation à distance

- ✔ La formation à distance comporte un stage initial de 2 jours (11h) dans les locaux d'AEROFORMATION et un suivi pédagogique (envoi des devoirs et corrections sur support dématérialisé).

AEROFORMATION

CB-IR PRATIQUE

Objet

- ✔ La Qualification Vol aux Instruments (CB/IR) a pour objet de former les pilotes exerçant en usage privé pour le vol aux instruments sur aéronefs mono-moteur (voire bi-moteur).

Privilèges

- ✔ Les privilèges du titulaire d'une CB-IR permettent de piloter un aéronef en régime IFR avec une hauteur minimale de décision de 200 pieds (60 mètres).
- ✔ Les titulaires d'une IR exerceront leurs privilèges conformément aux conditions définies dans l'appendice 8 du PART-FCL.

Prérequis

- ✔ Tout candidat à la formation Qualification Vol aux Instruments monomoteur (CB/IR) doit être âgé de 18 ans révolus.
- ✔ Afin de permettre une compréhension plus aisée des cours dispensés dans le cadre de la formation, Aeroformation recommande à ses stagiaires de posséder un niveau de français suffisant ainsi qu'un bon niveau de connaissances générales.
- ✔ L'attention des stagiaires est attirée sur l'importance de posséder un bon niveau d'anglais.
- ✔ Les candidats à la qualification CB/IR doivent être titulaires du certificat théorique CB/IR Théorique en état de validité.
- ✔ détenir un certificat médical de classe 1 ou 2 en état de validité dès son entrée en stage et tout au long de sa formation.
- ✔ Le candidat doit être détenteur au minimum :
  - de la licence PPL(A) avec les privilèges du vol de nuit (FCL.810) pour être autorisé IFR nuit, ou,
  - de la licence CPL(A) dans la catégorie appropriée d'aéronef
  - du certificat d'utilisation de la langue anglaise en aéronautique FCL.055D
  - d'une expérience de 50h de vol en Commandant de bord sur avion
- ✔ Avant de débuter sa formation, le candidat stagiaire sera soumis à une évaluation (théorique et pratique), permettant de déterminer son aptitude à suivre le stage.

Formation

- ✔ Le stage de formation Qualification Vol aux Instruments mono-moteur (CB-IR) se subdivise en :
  - 23 heures de formation théorique
  - 25 heures de formation sur simulateur;
  - 15 heures de vol sur avion monomoteur IFR
  - Instruction, briefings, débriefings
- ✔ Organisation des vols :
  - Les 40 h de vol sont réalisées intégralement en école sur simulateur et sur avion (privé ou en flotte), ou
  - Formation de base réalisée « localement » avec instructeur IRI et formation finale de 10 h minimum en école ATO

Variante

- ✔ Qualification CBIR-ME pour bi-moteurs comprenant 30h sur simulateur et 15 h de vol sur avion

FORMATION PILOTE PRIVE - CB-IR PRATIQUE

AEROFORMATION

ATPL THEORIQUE

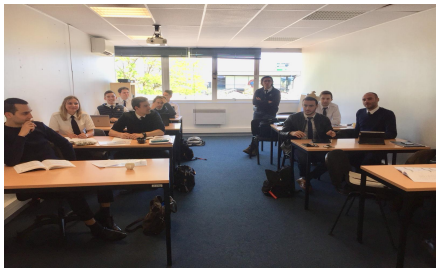

Objet

- ✔ Ce cours s'adresse à tout candidat se préparant à l'obtention de l'ATPL théorique (PART-FCL 515) et qui est titulaire d'une licence PPL(A) en état de validité conformément à l'annexe 1 de la Convention de Chicago.
- ✔ L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires de réussir les 14 épreuves théoriques.
- ✔ A l'issue de cet examen, le stagiaire est admissible pour débuter une formation pratique de vol à vue ou CPL (A), puis une formation de vol aux instruments (IR). Enfin, le stagiaire pourra suivre une formation pour un travail en équipage (la MCC, pour Multiple Crew Cooperation).

Prérequis

- ✔ Tout candidat à la formation ATPL modulaire doit être âgé de 18 ans révolus.
- ✔ Afin de permettre une compréhension plus aisée des cours dispensés dans le cadre de la formation, AEROFORMATION recommande à ses stagiaires de posséder un niveau de français et de mathématiques suffisant ainsi qu'un bon niveau de connaissances générales et en anglais.
- ✔ L'attention des stagiaires est attirée sur l'importance de posséder un bon niveau d'anglais.
- ✔ A l'entrée en formation, le stagiaire doit posséder un certificat médical de classe 1 en cours de validité. Une copie de certificat médical est conservée dans le dossier du stagiaire.
- ✔ Le stagiaire doit être:
  - titulaire d'une licence PPL(A) en état de validité conformément à l'annexe 1 de la convention de Chicago
  - avoir satisfait à une évaluation théorique, permettant de déterminer son aptitude à suivre le stage

Formation

- ✔ La durée du stage de formation ATPL modulaire est répartie sur 9 mois. Il se décompose :
  - 650 h de cours théorique en anglais
  - Du contrôle et de l'autorisation aux examens.

Variante

- ✔ Formation en e-learning réalisée à distance avec 65 h de cours en présentiel suivant planning

FORMATION PILOTE PROFESSIONNEL - ATPL THEORIQUE

AEROFORMATION

LICENCE CPL

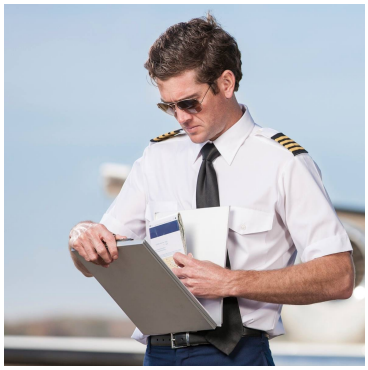

FORMATION PILOTE PROFESSIONNEL - LICENCE CPL

Objet

- ✔ La formation CPL a pour objet de former les pilotes titulaires au minimum d'une licence de pilote privée avion (PPL-A) délivrée conformément à l'annexe 1 de la convention de Chicago en état de validité et de les amener au niveau de compétence nécessaire pour se voir délivrer une CPL(A).

Prérequis

- ✔ Afin de permettre une compréhension plus aisée des cours dispensés dans le cadre de la formation, Aeroformation recommande à ses stagiaires de posséder un niveau de français suffisant ainsi qu'un bon niveau en mathématique et en physique.
- ✔ L'attention des stagiaires est attirée sur l'importance de posséder un bon niveau d'anglais, étant donné que l'anglais est la langue officielle en aéronautique.
- ✔ Les stagiaires doivent posséder à la date d'entrée en stage :
  - l'examen théorique CPL (A), ou l'examen théorique ATPL(A).
  - au moins 175 heures de vol en tant que pilote sur avion dont :
    - 100 heures en tant que pilote commandant de bord,
    - 20 heures de vol en campagne en tant que pilote commandant de bord, incluant un vol en campagne d'au moins 540 km (300 NM) au cours duquel aura été effectué un atterrissage complet de l'avion sur deux aérodromes différents de celui du départ.
  - Qualification vol de nuit (QVN)
- ✔ Tout candidat à la formation CPL(A) doit détenir un certificat médical de classe 1 en état de validité dès son entrée en stage et tout au long de sa formation.

Formation

- ✔ Le stage de formation CPL(A) se subdivise en :
  - 2 heures évaluation théorique et pratique
  - 18 heures de formation théorique
  - 20 heures de vol sur monomoteur (VPRU)
  - 5 heures de vol sur simulateur (FNPTII)
  - Instruction, briefings, débriefings

AEROFORMATION

MEP

Objet

- ✔ Le stagiaire doit être capable de démontrer son aptitude à restituer :
  - Les différents exercices étudiés en cours de formation.
  - L'ensemble des exercices du programme lors du contrôle de fin de stage.
  - À l'issue de sa formation, le stagiaire doit être capable de satisfaire au test d'exigences concernant la formation à la qualification Multimoteur Piston (MEP), conformément au PART FCL .700

Prérequis

- ✔ Tout candidat à la formation qualification Multimoteur Piston (MEP) doit être âgé de 17 ans révolus.
- ✔ Afin de permettre une compréhension plus aisée des cours dispensés dans le cadre de la formation, AEROFORMATION recommande à ses stagiaires de posséder un niveau de français suffisant ainsi qu'un bon niveau de connaissances générales.
- ✔ L'attention des stagiaires est attirée sur l'importance de posséder un bon niveau d'anglais.
- ✔ Tout candidat à la formation qualification Multimoteur Piston (MEP) doit détenir un certificat médical de classe 1 ou 2 en état de validité dès son entrée en stage et tout au long de sa formation.
- ✔ Le candidat doit être détenteur au minimum :
  - De la PPL(A) ou CPL(A) en état de validité
  - D'une expérience minimale de 70h de vol en commandant de bord

Formation

- ✔ Le stage de formation de qualification Multi moteurs Piston (MEP) se subdivise en :
  - 7 heures de formation théorique
  - 6 heures de vol
  - Instruction, briefings, débriefings

IR-SE MONOMOTEUR ET EXTENSION IRME

FORMATION PILOTE PROFESSIONNEL - IR-SE / IR-ME

Objet

- ✔ La qualification Vol aux Instruments (IR-SE) a pour objet de former les pilotes pour le vol aux instruments sur aéronefs mono-moteur.

Privilèges

- ✔ Les privilèges du titulaire d'un IR permettent de piloter un aéronef en régime IFR avec une hauteur minimale de décision de 200 pieds (60 mètres).
- ✔ Les titulaires d'une IR exerceront leurs privilèges conformément aux conditions définies dans l'appendice 8 du PART-FCL.

Prérequis

- ✔ Tout candidat à la formation qualification vol aux instruments monomoteur (IR-SE) doit être âgé de 18 ans révolus.
- ✔ Afin de permettre une compréhension plus aisée des cours dispensés dans le cadre de la formation, aeroformation recommande à ses stagiaires de posséder un niveau de français suffisant ainsi qu'un bon niveau de connaissances générales.
- ✔ L'attention des stagiaires est attirée sur l'importance de posséder un bon niveau d'anglais.
- ✔ Les candidats à la qualification IR-SE doivent être titulaires du certificat théorique ATPL(A) ou IR(A) en état de validité.
- ✔ détenir un certificat médical de classe 1 ou 2 en état de validité dès son entrée en stage et tout au long de sa formation.
- ✔ Le candidat doit être détenteur au minimum :
  - de la licence PPL(A) avec les privilèges de voler de nuit (FCL.810) et le module MBVI, ou,
  - de la licence CPL(A) dans la catégorie appropriée d'aéronef
  - du certificat d'utilisation de la langue anglaise en aéronautique FCL.055D
  - d'une expérience de 50h de vol en Commandant de bord sur avion
- ✔ Avant de débuter sa formation, le candidat stagiaire sera soumis à une évaluation (théorique et pratique), permettant de déterminer son aptitude à suivre le stage.

Formation

- ✔ Le stage de formation Qualification Vol aux Instruments mono-moteur (IR-SE) se subdivise en :
  - 2 heures évaluation théorique et pratique
  - 23 heures de formation théorique
  - 35 heures de formation sur simulateur
  - 15 heures de vol sur avion monomoteur IFR
  - Instruction, briefings, débriefings

- ✔ Le stage de formation extension à la qualification vol aux instruments Multimoteur (Ext.IR-ME) se subdivise en :
  - 11 heures de formation théorique
  - 5 heures de vol sur avion multi-moteurs
  - Instruction, briefings, débriefings

AEROFORMATION

IR-ME

Objet

- ✔ La qualification vol aux instruments Multimoteur (IR-ME) a pour objet de former les pilotes pour le vol aux instruments sur aéronefs multimoteur.

Privilèges

- ✔ Les privilèges du titulaire d'une IR permettent de piloter un aéronef en régime IFR avec une hauteur minimale de décision de 200 pieds (60 mètres).
- ✔ Les titulaires d'une IR exerceront leurs privilèges conformément aux conditions définies dans l'appendice 8 du PART-FCL.

Prérequis

- ✔ Tout candidat à la formation Qualification Vol aux Instruments Multi moteur (IR-ME) doit être âgé de 18 ans révolus.
- ✔ Afin de permettre une compréhension plus aisée des cours dispensés dans le cadre de la formation, Aeroformation recommande à ses stagiaires de posséder un niveau de français suffisant ainsi qu'un bon niveau de connaissances générales.
- ✔ L'attention des stagiaires est attirée sur l'importance de posséder un bon niveau d'anglais.
- ✔ Les candidats à la qualification IR-ME doivent être titulaires du certificat théorique ATPL(A) ou IR(A) en état de validité.
- ✔ Les candidats à l' IR-ME doivent être titulaires de la QC MEP en état de validité.
- ✔ détenir un certificat médical de classe 1 ou 2 en état de validité dès son entrée en stage et tout au long de sa formation.
- ✔ Le candidat doit être détenteur au minimum :
  - de la licence PPL(A) avec les privilèges de voler de nuit (FCL.810), module MBVI, ou,
  - de la licence CPL(A) dans la catégorie appropriée d'aéronef
  - du certificat d'utilisation de la langue anglaise en aéronautique FCL.055D
  - d'une expérience de 50h de vol en Commandant de bord sur avion
- ✔ Avant de débuter sa formation, le candidat stagiaire sera soumis à une évaluation (théorique et pratique), permettant de déterminer son aptitude à suivre le stage.

Formation

- ✔ Le stage de formation Qualification Vol aux Instruments Multi moteur (IR-ME) se subdivise en :
  - 2 heures évaluation théorique et pratique
  - 23 heures de formation théorique
  - 40 heures de formation sur simulateur
  - 15 heures de vol bimoteur
  - Instruction, briefing, debriefing

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ✔ Conversion de licence et de qualification
- ✔ Prorogation / Renouvellement
- ✔ Formation qualification SEP
- ✔ Formation HPA – HIGH PERFORMANCE AIRCRAFT (VPRU)
- ✔ Formation IR-PBN
- ✔ Formation QVN - Qualification Vol de Nuit
- ✔ Formation UPRT Advanced

AERO FORMATION

A PROXIMITE DE L'ECOLE

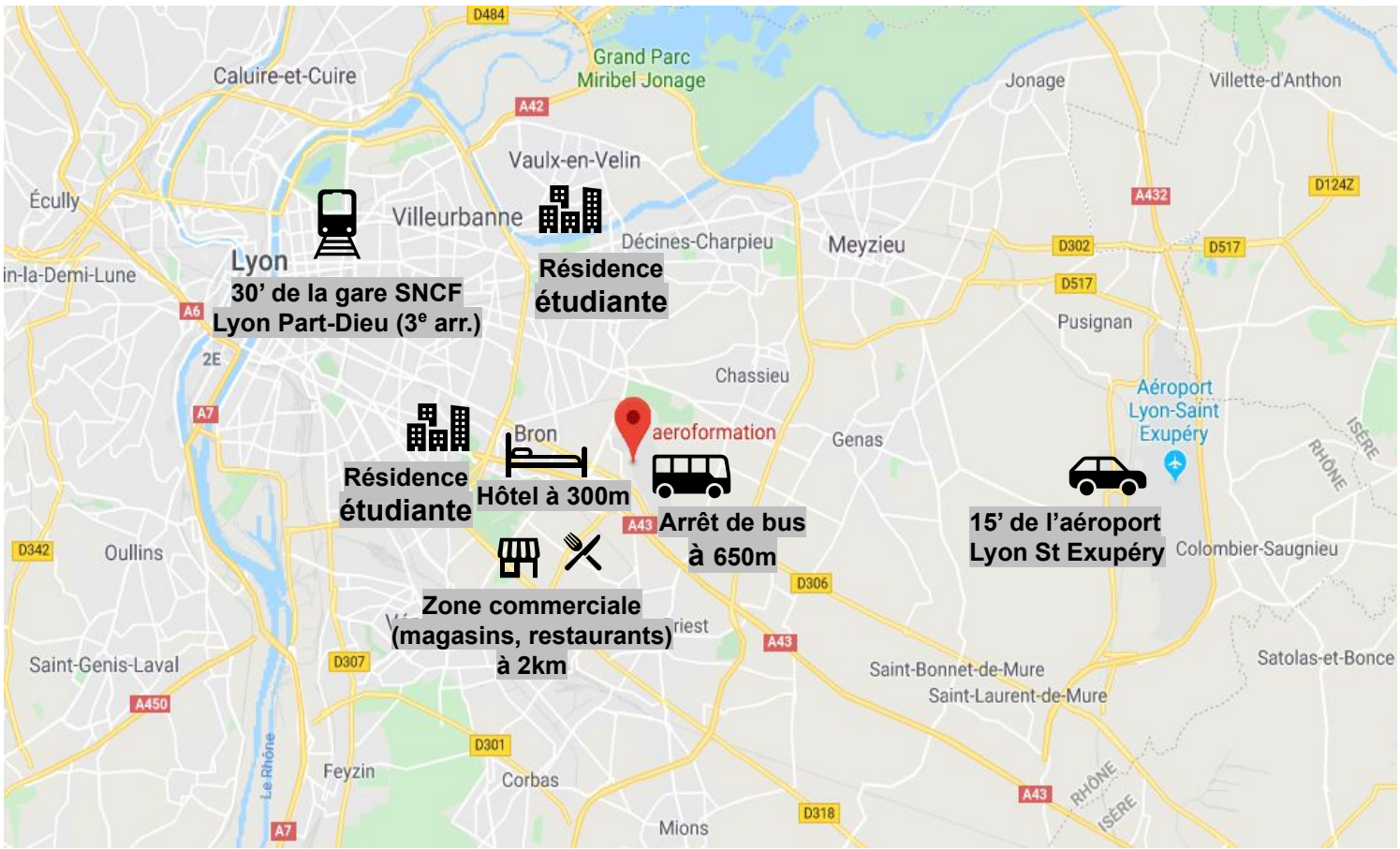

Approved Training Organisation **FR.ATO.0063**
Formation aéronautique professionnelle

Bat H5,
Aéroport LYON-BRON
69500 BRON
tél: **09.83.53.53.65**
Email : contact@aeroformation.fr
http://www.aeroformation.eu

@AEROFORMATION